



Il m'a volontairement percuté en tant que piéton

Par **Amelie**, le **01/11/2012** à **21:47**

Bonjour,

Moi c'est Amélie j'ai 20 ans il y a quelques jours on m'a percuté en voiture en face de chez moi.

Des soucis de voisinages qui n'en finissent plus de la violence (la veille je me retrouver au urgence après que le voisin m'est frappé au visage), bref je rentre à la maison après que le commissariat n'est plus prendre ma plainte parce que l'on était Dimanche, la surprise/ ou pas le voisin m'attend moi et mon ami devant la terrasse nous empêche de rentrer chez nous. Je contacte la Police lui ce réfugie chez lui. Nous nous apercevons que la serrure est bouché par de la colle visiblement.

Quelques instant plus tard la police fait son arrivée nous leurs expliquons le problème une nouvelle fois, ils regardent la porte vont voir Monsieur puis sans un mot reparte. Nous nous retrouvons donc devant chez nous avec un voisin fou allié qu'ils n'embarquerons pas.

Quelques instant plus tard alors que nous allions prendre la route pour aller chez ma belle mère une voiture arrive à toute allure et fonce droit sur moi j'étais au bord du trottoir en face de chez moi et je n'ai pas eu le temps de me dégagé, je reconnais formellement le fils du voisin qui n'est jamais très loin lors des prise de bèque.

Des témoins qui ont entendu le choc contacte alors les pompiers. A cette instant je suis en état de choque mais consciente je m'en tire relativement bien au vu des circonstances avec quelques hématomes et petites blessure le choc étant plus psychologique.

Il a été interpellé et mis en garde à vue. Lui ni toute implication et en plus il s'avère qu'il ne possède pas le permis. Je me demande où va finir cette histoire la police pour le moment n'a pas retrouvé la voiture moi je n'ose plus sortir même chez moi je ne suis pas en sécurité à la maison non plus la police qui ne nous rassure en rien.. Ces hommes sont dangereux ont déjà fait de la prison, j'ai un enfant que j'ai placé en sécurité chez de la famille en attendant que tout cela se calme mais là je ne sais vraiment plus quoi faire j'ai l'impression que la police ne prend pas cette affaire au sérieux peut-être aurait-il fallu que je sois morte ou dans un fauteuil roulant pour que cette affaire soit traitée comme il se doit ?!

Merci à tous ceux qui prendront le temps de me lire et éventuellement de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **02/11/2012 à 08:48**

Bonjour,

Il est urgent de prendre un avocat et de déposer plainte, avec constitution de partie civile, non au commissariat de police, mais directement auprès du Procureur de la République. Il faudra décrire le dernier acte avec précision et ce sera le procureur qui déterminera sur quelles bases il compte poursuivre ces hommes.

Votre ami devra aussi porter plainte pour son histoire de serrure, toujours directement auprès du Procureur, et se constituer partie civile.

En effet, les FDO ont tendance à refuser les dépôts de plaintes et à n'enregistrer qu'une main courante or, la main courante ne sert à rien.

Par **Amelie**, le **02/11/2012 à 22:08**

Merci pour votre réponse en effet je vais suivre votre conseil ce qui me semble le plus judicieux :)